

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BASSE-TERRE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
4, BOULEVARD FELIX EBOUE
97100 BASSE-TERRE (Guadeloupe)
TEL : 05.90.80.63.63

TRANSPORT ROSIER
Bidou Cambrefort
97130 CAPESTERRE BELLE EAU

V/REF :
N/REF : 2006 B 256 / 2019-B-679

Le greffier du tribunal de grande instance de Basse-Terre certifie qu'il a reçu le 28/08/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 20/08/2018

Rapport de gestion

Concernant la société

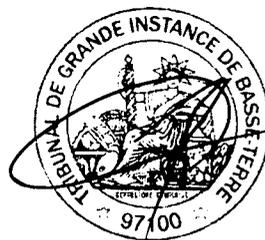
TRANSPORT ROSIER
Société à responsabilité limitée
Bidou Cambrefort
97130 Capesterre belle eau

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-679 le 11/09/2019

R.C.S. BASSE TERRE TMC 490 188 133 (2006 B 256)

Fait à BASSE-TERRE le 11/09/2019,

LE GREFFIER

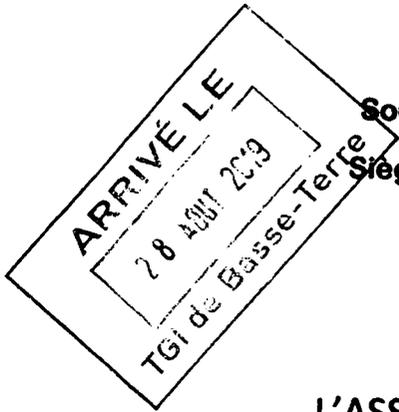


SARL TRANSPORT ROSIER

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000.00 euros

Siège social : bidou Cambrefort 97130 CAPESTERRE Belle Eau

490 188 133 : RCS de Basse Terre



L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AOUT 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 17/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 juillet 10 heures.

Assemblée présidée par M. ROSIER Rodrigue, gérant de la société, convoquée conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Sont présents lors de la réunion :

- M. ROSIER Jude, 556 parts ;
- M. ROSIER Steeve, 555 parts ;
- M. ROSIER Rodrigue, 833 parts
- M. ROSIER Romaric, 556 parts.

Cet ensemble représentant plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Les documents et rapports soumis à l'assemblée :

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Récépissés des convocations,
- Rapport de gestion du gérant,
- Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Comptes annuels.

RS RS RR RL

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées à l'associé non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'il a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes ces questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Rappel de l'ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes,
- l'affectation du résultat,
- questions diverses.

Lecture est donnée du rapport du gérant et ouvre la discussion :

Le rapport de gestion a été lu par le Président de la séance, afin d'énumérer la situation, les événements survenu lors de l'année et le résultat de l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Réponses aux questions écrites posées par les associés :

Aucune question n'a été formulée par les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Pour : 2 500 voix
- Contre : 0 voix

RS RS RR RR

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Pour : 2 500 voix
- Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 13 910 euros, que les associés décident d'affecter :

- En totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 114 671,00 euros, se trouvera porté à la somme de 128 581,00 euros.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucuns dividendes n'ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2014 : 0,00 euros, soit 0,00 euros,
- pour 2015 : 0,00 euros, soit 0,00 euros,
- pour 2016 : 0,00 euros, soit 0,00 euros.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante :

- capital social ~~50~~ 000,00 euros,
- report à nouveau : 128 581,00 euros,
- réserve légale : 900,00 euros,
- soit des capitaux propres de 138 481,00 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Pour : 2 500 voix
- Contre : 0 voix

RT RS R.R RL

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le gérant n'a perçu aucune rémunération et l'approuve purement et simplement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Pour : 2 500 voix
- Contre : 0 voix

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

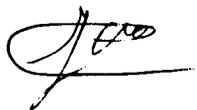
- Pour : 2 500 voix
- Contre : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures et 45 minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le gérant.

Fait à Capesterre Belle-Eau

Le 17/07/2018

M.ROSIER Judes



M.ROSIER Steeve



M.ROSIER Romaric



Le Président de la séance

M.ROSIER Rodrigue



SARL TRANSPORT ROSIER

SARL au capital de 50000.00€

Siege social : Bidou Cambrefort 97130 CAPESTERRE BELLE EAU

SIRET : 490 188 133 0014



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AOUT 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 223-26 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société en cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. Situation et activité de la société

Comme vous le savez, notre société exerce depuis 12 ans ses activités dans les secteurs suivants : le transport de voyageurs et location de véhicules automobiles en Guadeloupe, en France métropolitaine, dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Au cours de l'exercice clos, nous avons enregistré une évolution notable de l'activité puisque le départ d'un concurrent sur le même secteur géographique que notre société a été bénéfique pour l'accroissement de la clientèle et a eu aussi pour effet de l'augmentation de l'activité.

Comme en témoigne l'augmentation du chiffre d'affaires (voir le compte de résultat), la croissance de l'activité est soutenue et nous avons accompagné cette croissance par un développement des investissements et des embauches dans les conditions suivantes : comme vous l'avez pu constater au cours de l'année 2017 les investissements réalisés portaient sur le renouvellement du parc automobile de la société afin de pouvoir garantir un transport de qualité et en toute sécurité à nos clients.

De plus, du fait de l'augmentation de la clientèle, une embauche en CDI a été effectuée afin de répondre au besoin de l'activité.

2. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

RS RS RR RR

3. Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le positionnement de la société sur ses marchés les plus porteurs lui permet d'être confiante dans l'amélioration de son profil de croissance malgré le ralentissement économique observé en début d'année. La société anticipe ainsi pour l'exercice en cours une croissance organique comprise entre 5% et 10% du chiffre d'affaires.

4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 355 776,00 € contre 192 804,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 84,53%.

Il se décompose de la manière suivante par secteur d'activité : transport de voyageurs.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 332 670,00 € (contre 200 056,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 66,29%) et le montant des traitements et salaires ainsi que des charges sociales qui s'y ajoutent ont totalisé 46 407,00 € (contre 32 562,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 42,52%).

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 23 107,00 € contre -7 252,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 418,63%.

Compte tenu du résultat financier 19 871,00 € (contre -7 252,00 € au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 374,01%. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 13 910,00 € contre -7 252,00 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 291,81%.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 13 910,00 € contre un bénéfice de -7 252,00 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 291,81%.

5. Utilisation d'instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la société.

6. Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a conduit aucune action en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RS RS RR RR

8. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 13 910,00 € pour l'année 2017, de la manière suivante : 13 910,00 € seront affectés au report à nouveau.

9. Rappel des dividendes distribués

Nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

10. Dépenses non déductibles des bénéfices

Nous vous précisons que la société n'a exposé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre de l'exercice écoulé.

La Gérance

RJS IR RR



N° 2031

(2015)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017 Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal" (cocher la ou les cases correspondantes)
et clos le 31122017 Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DESMARAIS
97100 BASSE-TERRE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

A IDENTIFICATION

TRANSPORT ROSIER
BIDOU CAMBREFORT

Identification du destinataire

97130 CAPESTERRE BELLE EAU

652 Insp./IFU 325695 N° dossier 49018813300014 N° Siret

Copie certifiée conforme à l'original

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Autres transports routiers de voy

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		13 910	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
3 Total		13 910	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col.2) ou Déficit déductible (col.2 - col.1)		13 910	
5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers		à long terme imposables au taux de 16%
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI)		
	à court terme et à long terme exonérées		
	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)		

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Autres dispositifs
ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités Jeune entreprise (JEI) Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)
Exonération ou abattement pratique sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16% sur le bénéfice

7 BIC non professionnels (2031 Ter) a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : À compter de l'échéance de mai 2015, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice 2033-NOT est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires », numéro d'imprimé 2033 formulaire « 2033-NOT-SD » du menu déroulant.

CGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

CAPESTERRE BELLE-EAU
EXPERTISE & CONSEILS
Angle des rues Gambetta et Cosmonautes
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
☎ 0590 38 69 42 - Fax: 0590 38 69 54
Siret: 814 635 777 00026 - Ape: 6920Z

À CAPESTERRE BELLE-EAU le 17072018

Signature et qualité du déclarant

Gerant

Désignation de l'entreprise TRANSPORT ROSIER			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise BIDOU CAMBREFORT 97130 CAPESTERRE BELLE EAU					
Numéro SIRET* 4 9 0 1 8 8 1 3 3 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 1 2		
			Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	120 900
	Immobilisations corporelles *		028	030	14 724
	Immobilisations financières * (1)		040	042	10 000
	Total I (5)		044	048	145 624
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	31 509
		Autres* (3)	072	074	12 348
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	43 857
	Total général (I + II)		110	112	189 481
PASSIF					Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		9 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		900
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))		132		
	Report à nouveau		134		114 671
	Résultat de l'exercice		136		19 871
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		144 442
Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		3 697
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		6 095
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 5 358)		172		35 246
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		45 039	
Total général (I + II + III)		180		189 481	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise TRANSPORT ROSIER

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
					217	218
						350 838
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 938
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	355 776
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :				242	273 164
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	1 303
	Rémunérations du personnel*				250	40 822
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 585
	Dotations aux amortissements*				254	11 796
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262
		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	332 670
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	23 107
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	1 554
	Charges exceptionnelles (VI)				300	1 682
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	19 871
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	19 871	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)		986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)		345	5 961		
		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)		138	342	
		Investissements outre-mer		344		
		Créance due au report en arrière du déficit		346	5 961	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	13 910
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	13 910
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé :
Montant de la T.V.A. collectée		374	7 115	Effectif moyen du personnel* : 376		Effectif affecté à l'activité artisanale 861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	10 190	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : TRANSPORT ROSIERNéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	120 900	412		414		416	120 900		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	117 960	462		464		466	117 960		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	10 000	482		484		486	10 000		
TOTAL		490	248 860	492		494		496	248 860		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	91 440	552	11 796	554		556	103 236		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	91 440	572	11 796	574		576	103 236		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800				<input type="checkbox"/>	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : TRANSPORT ROSIER		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012017	et clos le : 31122017	Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	350 838
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	4 938
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	355 776
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	200 042
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	200 042
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	155 734
IV - Contibution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et le 1329)	117	155 734
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.		
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case) 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	du
	160	au
Date de cessation	186	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

